



**CT-SD PACA-CORSE du 11 février 2020  
(PAE+ER 2020)**

**Encore et toujours des réductions d'effectifs !**

En réponse aux déclarations liminaires dont celle de l'USD-FO (en pièce-jointe du présent compte rendu)), le DI a notamment répondu que s'agissant des retraites, rien n'est définitivement arrêté pour notre administration. Il évoque aussi rapidement la loi de transformation de la Fonction Publique et les lignes directrices de gestion. La « mise en musique » risque d'être en grande partie une affaire de personne.

**Concernant l'ordre du jour, un seul point l'examen du PAE (plafond autorisé d'emplois) et ER pour l'année 2020.**

**Les chiffres :**

**PAE 2020 : 1121 dont 538 AG/CO et 583 SURV.**

**Pour rappel PAE 2019 : 1279 dont 559 OP/CO et 720 SURV.**

Décisions DG (souvent non négociables) + orientations lors de la conférence dialogue de gestion expliquent en partie ces chiffres (transfert DNGCD, BREXIT, suppression BSI Arles, centralisation comptable, cellule FOS scanner, transfert charge de travail de Toulon vers Sète, dématérialisation dans CIEL etc ...sans parler des mesures d'économies demandées par la DG !).

**Sur ces sujets l'USD-FO a détaillé son point de vue dans sa déclaration préalable.**

Un CTSD sur les bilans 2019 est prévu au printemps prochain.

**Au delà des effectifs, ces documents (PAE) sont l'occasion d'aborder certaines autres mesures.**

Si le recouvrement de certaines taxes restera à la DGDDI, le transfert de 11 taxes sur 14 constitue un **coup très dur pour l'USD-FO** notamment pour l'avenir des RI récemment créées. A ce sujet, le DI a indiqué que les premiers arbitrages sur le partage DGFIP-DGDDI pourraient être rendus à la fin du premier semestre 2020.

Le problème des effectifs de la RI a été largement débattu, ce service fonctionne avec de nombreux agents de Paris Spécial qui effectuaient déjà des missions comptables (dans les RR).

Il s'agit d'un problème délicat car il est effectivement difficile de former de nouveaux agents...avant de leur demander « d'aller voir ailleurs » à très court terme (perte du recouvrement de taxes).

Les incidences des transferts de taxes pourraient être variables : si en matière de CI notamment, des missions de contrôle pourraient être conservées par la douane, pour le DAFN, compte tenu du faible rapport, selon nos gouvernants, de cette taxe, il existe peu d'espoir que la douane conserve un rôle.

**L'USD-FO le déplore** d'autant plus que cette taxe a notamment pour effet de taxer une activité polluante.

**D'un point de vue global par ailleurs, on peut s'attendre à une plus forte réduction d'effectifs pour 2021 dans la DI** avec toutefois toujours une part d'incertitude pour ce qui concerne les effets Brexit en OP/CO.

Concernant le rapprochement possible avec la DGCCRF le DI a confirmé qu'une réflexion était bien en cours à ce sujet au niveau de la direction générale, une expérimentation est en cours à Dunkerque afin de faire réaliser des contrôles de la DGCCRF par des douaniers.

Il est déjà certain que des emplois seront perdus au titre de la dématérialisation CI (application CIEL). La direction générale a en effet programmé des diminutions progressives d'effectifs dans toutes les DI concernées par la dématérialisation ; ce que l'USD-FO ne peut qu'une fois encore regretter (tant sur le fond de la mesure que sur la rapidité de mise en œuvre des suppressions d'emploi). **Cela n'est pas justifié pour l'USD-FO !**

Nous avons évoqué les autres tâches à accomplir (contrôles) mais n'avons aucune certitude pour l'avenir.

**Nous sommes très étonnés que d'éventuelles réformes de structures (suppression de services) ne soient pas exclues pour 2021 car à part la TGAP, les transferts de taxes sont prévus après 2021.**

S'agissant de Toulon, confirmation de la rapidité avec laquelle la DG a transféré les emplois vers Sète malgré les réticences du DI , tout particulièrement pour les emplois SU (PPF à tenir).

Les perspectives d'arrivée d'une ligne (voyageurs) avec la Tunisie restent aléatoires à ce stade mais l'ensemble des acteurs locaux tendent tout de même à maintenir une activité sur le site compte tenu des investissements importants qui ont été réalisés sur la zone portuaire. Il serait donc particulièrement regrettable de devoir supporter les conséquences d'une décision prise, dans un délai très court, par la direction générale et sans avoir la certitude de pouvoir rééquilibrer les effectifs dans un délai raisonnable si la charge de travail devient excessive (**demande d'une validation par la DG des surnombres si nécessaire**).

Compte tenu du fait que ce bureau sera également frappé par la perte du DAFN, la centralisation de la TICPE à Toulon pour l'ensemble de la DI est envisagée.

Concernant la DR de Nice, le bureau de Monaco n'obtiendrait pas le « statut » de bureau principal comme envisagé initialement (pas de validation de la DG) mais se verrait doter de davantage d'attributions permettant de conserver et on l'espère, d'augmenter le trafic traité, et de soulager le bureau de Nice aéroport.

Il serait intéressant que ce bureau puisse devenir bureau de déclaration en matière de dédouanement centralisé afin de capter du trafic actuellement traité en Italie.

Les bureaux de déclaration et de présentation des marchandises étant dissociés, la configuration de la principauté de Monaco ne fait pas obstacle, les marchandises n'étant pas physiquement présentées au bureau de déclaration.

La DR ne comportant actuellement qu'une division aux effectifs très importants, la création d'une seconde division a été acceptée par la direction générale compte tenu notamment de la construction d'une extension du terminal 2.

Il s'agit du 3ème aéroport de France en matière de voyageurs après CDG et Orly , et d'un des plus importants aéroports d'aviation d'affaires d'Europe.

L'USD-FO est en accord avec ces mesures concernant plus spécifiquement la DR de Nice (**un bémol toutefois à souligner: la mesure est autofinancée, tout comme pour Fos scanner...on déshabille Pierre pour habiller Paul...**), même si nous regrettons, pour la BSI de Cannes les années pendant lesquelles cette brigade était en effectifs très réduits.

Au sujet de la mise en place du scanner mobile, à Port saint Louis du Rhône, en 2020, l'**USD-FO déplore**, encore une fois, que ses préconisations en effectifs, n'ai pas été suivies, en leur temps, par le DI. Seules deux équipes (au lieu de trois) seront, à terme, opérationnelles. Mais quand ? telle est la question ! En effet, les futurs agents affectés au scanner, devront valider, au préalable, une formation CAMARI. Cela impliquera une opérationnalité plus tardive, surtout, que le marché public impose 11 candidats pour cette formation, nombre qui n'est pas atteint, aujourd'hui !

**Nous ne pouvons malheureusement que regretter une fois encore que le dialogue social se cantonne à constater des suppressions d'emplois régulières qui plus est dans un contexte global de fortes incertitudes particulièrement anxiogènes pour les agents (impact du rapport GARDETTE, du BREXIT, loi de transformation de la fonction publique...). Il est particulièrement alarmant que certaines décisions lourdes de conséquence en matière d'emploi aient été prises par la direction générale (conséquences de la dématérialisation de CIEL, suppression d'effectifs à Toulon) de manière « mécanique » sans réelle concertation ni dialogue social.**

**L'ensemble des OS vote contre le PAE 2020.**

**Par conséquent le CT-SD est reconvoqué le 24 février prochain.**

L'USD FO était représentée par Frédéric Michel, Jean-Philippe Sancey, Philippe Lantelme et Laurent Merle.



